

## **COMPTE RENDU**

### **Réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2007**

**Date de la convocation**

Le 22 mars 2007

**Date de l'affichage**

Le 22 mars 2007

**Présents :**

L'an deux mil sept, le vingt neuf mars à dix neuf heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à l'annexe de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire

MM. PAILLART, TESTARD, BLANCHARD, Mmes MOREL, FRANCOIS, LACOMBLE, MM. LALUC, WIDOOT, BIZET, MARY, BLOND, CHIPOT.

**Excusé :**

Mme CONSTANTIN

**Absents :**

Mme MARTINS, Mr LESURE

**Avait donné procuration :**

Néant

**Secrétaire de séance :**

Mr LALUC

#### **A l'ordre du jour**

- Adoption du compte rendu du 6 mars 2007
- Droit de préemption : Etangs d'Herchies : lot n°47
- Fête communale 2007
- Repas des aînés 2007
- Cimetière - complément de travaux : construction d'un ossuaire et demande de subvention auprès du Conseil Général  
- remboursement d'une concession à Monsieur SANTIAGO  
- divers
- Mise aux normes de sécurité de l'annexe de la mairie – choix des entreprises pour exécuter les travaux et demande de subvention
- Indemnités pour le gardiennage de l'Eglise 2007
- Présentation et vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2006 par le doyen d'âge (Mairie et CCAS)
- Présentation et vote du Budget Primitif 2007 (Mairie et CCAS)
- Affectation des résultats de l'exercice au Budget Primitif 2007 (Mairie et CCAS)
- Fixation des taux FDL 2007 (Fixation Directe Locale)
- Questions diverses

Monsieur le Maire remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal.

### ◆ **Adoption du compte rendu du 6 mars 2007**

Monsieur BLOND demande qu'il soit rajouté : « travaux voirie rue Canthereine » un tuyau de trop plein sera ajouté à la mare à côté de chez Monsieur BLOND pour évacuer le surplus d'eau.

☞ Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu du 6 mars 2007.

### ◆ **Droit de préemption**

Vente du lot de pêche n°47 aux Etangs d'Herchies.

☞ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer de droit de préemption sur cette vente.

### ◆ **Fête communale 2007**

Lors de la commission budget, Monsieur PAILLART a émis le souhait de tirer un feu d'artifice le samedi 19 mai 2007 à l'occasion de la fête communale. Les membres présents ont donné un avis favorable.

Le feu d'artifice sera tiré à l'Eglise vers 22 heures 30. Un pot de l'amitié sera offert par la municipalité. L'entreprise CIRIUS de Troissereux, spécialisée dans le feu d'artifice est retenue. Coût environ 1 000€. Les pompiers seront prévenus de cette manifestation.

☞ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de tirer un feu d'artifice le samedi 19 mai 2007.

### ◆ **Repas des Aînés 2007**

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS, Responsable des Fêtes et Cérémonies.

La Commission Fêtes et cérémonies a décidé que le repas des Aînés aurait lieu le dimanche 18 novembre 2007 à la salle des fêtes de Milly sur Thérain (grande salle).

Pour l'animation deux propositions ont été reçues. Les membres de la commission ont retenu Monsieur Jacques NOEL – coût 480 € TTC (charges comprises). L'animation aura lieu de 13 heures 30 à 17 heures 30.

Le traiteur n'a pas encore été choisi, certains devis ne sont pas encore arrivés en mairie).

☞ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la présentation ci-dessus énumérée.

- ◆ **Cimetière :**
- **complément de travaux : construction d'un ossuaire et demande de subvention auprès du Conseil Général**
  - **remboursement d'une concession à Monsieur SANTIAGO**
  - **divers**

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS, Responsable des travaux au cimetière.

Madame FRANCOIS précise que les travaux de reprise de concessions sont bien avancés et que tout ce passe bien. Toutefois un complément de travaux est à prévoir pour la construction d'un ossuaire et la pose d'un monument en granit avec stèle et gravures des défunts inhumés.

☞ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la construction d'un ossuaire avec une stèle et les gravures pour un montant de 7 500 € TTC (devis Entreprise de Pompes Funèbres LEFEBVRE de Grandvilliers).

Madame FRANCOIS souhaite qu'un règlement soit établi afin de fixer le prix d'une concession dont le caveau n'a pas été détruit car il est en très bon état.

Actuellement une concession deux places coûtent 183 €.

☞ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de les revendre et de fixer le coût de ces concessions avec caveau compris à 300 €, la concession sans caveau pour deux places reste au prix de 183 €.

Madame FRANCOIS informe que par un courrier en date du 22 janvier 2007 Monsieur Antoine SANTIAGO a fait la demande de revendre à la mairie une concession (n°140) achetée en 1976 pour un montant de 18.29€ au cimetière d'Herchies.

Madame FRANCOIS précise que lors de la vente d'une concession la recette est répartie entre le CCAS (Centre Communale d'Actions Sociales) et le budget communal, en conséquence seul la part communale peut être remboursée soit 12.23€.

☞ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser la somme de 12.23 € à Monsieur Antoine SANTIAGO.

### **◆ Mise aux normes de sécurité de l'annexe de la mairie – choix des entreprises pour exécuter les travaux et demande de subvention**

Monsieur PAILLART donne la parole à Monsieur BLANCHARD en charge du dossier.

Monsieur BLANCHARD donne les montants des différents devis reçus pour l'achat d'une chaudière électrique :

- Entreprise BRAZ – Herchies	2 762.76 € TTC (puissance entre 5 et 15kw) sans le raccordement électrique
- Entreprise COURTOIS – Marseille en Bvis	2 975.65 € TTC (puissance entre 5 et 15kw) sans le raccordement électrique
- Entreprise JDTC – Beauvais	4 939.48 € TTC (puissance 9.6 kw) y compris raccordement électrique
- Entreprise HERBETTE – Beauvais	5 159.85 € TTC (puissance 30 kw) sans le raccordement électrique
- Entreprise Dépannage du Beauvaisis – Beauvais	1 872.48 € TTC (isolation de la chaudière uniquement)

Monsieur BLANCHARD précise qu'il n'y a pas lieu d'isoler une chaudière électrique.

☞ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'Entreprise BRAZ d'Herchies pour l'achat d'une chaudière électrique.

Monsieur BLANCHARD présente des devis pour l'achat de deux urinoirs pour les garçons et deux toilettes pour les filles de la classe de maternelle.

- Entreprise JDTC – Beauvais	1 335.93 € TTC
- Entreprise BRAZ – Herchies	1 838.73 € TTC

☞ Après un large débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'Entreprise BRAZ d'Herchies pour l'achat des urinoirs et des toilettes.

Madame FRANCOIS souhaite qu'un comparatif des marques des matériaux des deux entreprises soit effectué car cela n'est pas précisé dans les devis.

Monsieur BLANCHARD présente également le devis de l'Entreprise MARISOL de Saint Omer en Chaussée pour le changement des dalles de plafond pour la classe de maternelle. Il précise qu'actuellement les dalles sont de couleur marron et qu'elles enlèvent de la luminosité dans la classe. Le montant du devis est de 1 534.83 € (sans main d'œuvre). Les travaux seront réalisés par les cantonniers.

☞ Après un large débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'Entreprise MARISOL.

### ◆ **Indemnité pour le gardiennage de l'Eglise - 2007**

Monsieur PAILLART donne lecture de la circulaire préfectorale en date du 5 février 2007 qui fixe le montant de l'indemnité pour un gardien d'Eglise ne résidant pas dans la commune à 116.19 € annuel.

☞ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le montant de l'indemnité 2007 pour le gardiennage de l'Eglise.

### ◆ **Approbation du Compte de Gestion 2006 et du Compte Administratif 2006 (Mairie et CCAS)**

Monsieur TESTARD, doyen d'âge des membres présents, charge Monsieur BLANCHARD de donner lecture du document.

**Le Compte Administratif 2006 de la commune** est conforme au Compte de Gestion 2006 de la Trésorerie. Le Compte administratif 2006 de la commune se présente de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement :	339 107.23 €
Recettes de fonctionnement :	428 438.09 €
Dépenses d'investissement :	19 035.85 €
Recettes d'investissement :	29 907.82 €

**Le Compte Administratif 2006 du CCAS** est conforme au Compte de Gestion 2006 de la Trésorerie. Le Compte administratif 2006 du CCAS se présente de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement :	200.00 €
Recettes de fonctionnement :	900.00 €
Dépenses d'investissement :	0 €
Recettes d'investissement :	0 €

Mr TESTARD propose de passer au vote du Compte Administratif 2006 de la Commune et du CCAS.

☞ Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2006 de la Commune et du CCAS.

### ◆ Présentation et vote du Budget Primitif 2007 (Mairie et CCAS)

#### Monsieur BLANCHARD présente le budget 2007 du CCAS.

Dépenses de fonctionnement :	4 956.38 €
Recettes de fonctionnement :	4 956.38 €
Dépenses d'investissement :	0 €
Recettes d'investissement :	0 €

Monsieur PAILLART passe au vote.

☞ Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2007 du CCAS.

#### Monsieur BLANCHARD présente le budget 2007 de la commune.

Dépenses de fonctionnement :	568 438.57 €
Recettes de fonctionnement :	568 438.57 €
Dépenses d'investissement :	109 453.93 €
Recettes d'investissement :	109 453.93 €

Monsieur PAILLART passe au vote.

☞ Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2007 de la commune.

### ◆ Affectation des résultats de l'exercice 2006 au Budget Primitif 2007 (Mairie et CCAS)

Monsieur BLANCHARD présente les affectations de résultat d'exploitation de l'exercice

■ de clôture pour le CCAS	<b>4 956.38 €</b>
* au compte 002 :	4 956.38 €
* au compte 1068 :	0 €
■ de clôture pour la commune	<b>228 369.50 €</b>
* au compte 002 :	219 445.57 €
* au compte 1068 :	8 923.93 €

☞ Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'affectation de résultat 2006 de la commune et du CCAS sur l'exercice 2007.

### ◆ Fixation des taux FDL 2007 (Fixation Directe Locale)

Monsieur le Maire donne lecture des taux FDL pour l'exercice 2007.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal n'a pas augmenté les impôts depuis 2001.

La répartition des taux se présente de la façon suivante :

	2006	2007
Taxe d'habitation	16.54 %	16.54 %
Taxe foncier bâti	24.47 %	24.47 %
Taxe foncier non bâti	38.18 %	38.18 %

☞ Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, les taux 2007 ci-dessus énumérés.

### ◆ Questions diverses

- Madame FRANCOIS précise qu'elle a assisté le 24 mars dernier à l'Assemblée Générale de l'Association Wanted of the Street (club de HIP HOP).

Les membres du bureau sont :  
Mme PEREIRA Stéphanie – Présidente  
Mme DELCOURT Jacqueline – Secrétaire  
Mr NACHUN Philippe – Trésorier

L'association a adopté des nouveaux statuts. Elle change également de nom. Elle s'appellera après acceptation du Préfet : Kaléidanscope.

Les membres de l'Association ont émis le souhait qu'un panneau d'affichage soit installé à l'intérieur de l'annexe de la mairie.

☞ Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, d'installer à sa charge un panneau d'affichage à l'intérieur de l'annexe.

- Lors de l'Assemblée Générale de la pêche communale 38 pêcheurs se sont inscrits cette année.
- Madame FRANCOIS informe qu'elle a assisté au conseil d'école.

A l'ordre du jour :

- \* bilan des évaluations CE2 et 6ème
- \* bilan marché de Noël et fêtes de Noël
- \* projets : cirque, presse citron et voyages – correspondances
- \* le photographe
- \* organisation brocante 2007 (les affiches sont prêtes, elles peuvent être retirées à la Mairie)
- \* Carnaval
- \* rentrée exceptionnelle le 12 mars dernier  
5 enfants nés en 2004 étaient concernés, seuls 2 ont fait leur rentrée

- Madame MOREL informe qu'elle a réalisé un règlement sous forme d'une brochure pour donner quelques règles de vie pour les enfants qui fréquentent la cantine scolaire. Le règlement sera transmis aux parents afin qu'ils en aient connaissance.

☞ Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, le règlement.

- Monsieur PAILLART informe que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la couleur des candélabres qui seront installés dans le village.

Plusieurs couleurs sont proposées : bordeaux, vert, blanc, sable.

☞ Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de retenir la couleur bordeaux.

- Monsieur PAILLART donne une information de Monsieur TIRON, Président du foot qui souhaite enlever aux vestiaires du stade deux toilettes et un lavabo pour y installer deux machines à laver.

Les membres du Conseil Municipal précisent que les toilettes servent à d'autres associations du village et qu'ils doivent rester en place.

☞ Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'émettre un avis défavorable à sa requête. Les membres de la commission bâtiments vont réfléchir sur l'aménagement des vestiaires du foot car il est vrai que les joueurs n'ont pas de places pour stoker le matériel.

Monsieur TIRON souhaite également que le terrain soit roulé afin d'enlever les bosses pour ne pas que les joueurs se blessent.

Monsieur BLANCHARD précise que les cantonniers feront ces travaux dans le courant de la semaine prochaine.

- Certains membres du Conseil Municipal sont allés dans la Résidence le Vallon, ils ont constaté qu'il y avait trop d'arbres de plantés et qu'ils sont trop près des clôtures.

Monsieur BLANCHARD a rencontré quelques habitants et leur a dit de faire un courrier au lotisseur pour leur faire part de leur mécontentement.

Monsieur PAILLART précise qu'il s'est renseigné auprès de la DDE et qu'il y a un cahier des charges à respecter. Il a proposé de faire un courrier au lotisseur, signé par les propriétaires, pour enlever quelques arbres. Le conseil municipal s'y est opposé, car le lotissement n'est pas communal mais privé, la commune n'a donc pas à intervenir lors de litiges entre le lotisseur et les propriétaires.

- Monsieur BLOND a assisté à une réunion du Bassin de Natation de Savignies. 22 enfants d'Herchies fréquentent la piscine. La cotisation pour l'année 2007 est de 7 959.00 €.
- Monsieur WIDOOT a assisté à une réunion du Syndicat des Eaux de l'Agglomération Beauvaisienne. Il informe que le syndicat va poser sur la commune un stabilisateur de pression d'eau pour un coût de 31 000.00 €.

La séance est levée à 22 heures 25.